

NAJAT VALLAUD-BELKACEM
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

MARISOL TOURAINE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DES DROITS DES FEMMES

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.education-nationale.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 mai 2015 N°631

Séance plénière du Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé

Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des Femmes, et Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, ont réuni ce jour le Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF ITS), en présence de Marc de GARIDEL, Président du Groupe IPSEN, Président du G5 Santé et Vice-Président du Comité Stratégique de Filière.

Le CSF Industries et Technologies de Santé est le lieu d'échanges entre l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, industriels, professionnels de santé et chercheurs, pour améliorer l'articulation entre les enjeux de santé publique et les enjeux industriels. Plus spécifiquement, les actions menées dans ce cadre doivent permettre d'accroître l'attractivité de la France pour la recherche, et faciliter l'accès des patients à l'innovation et à la médecine personnalisée, notamment dans les champs de la e-santé et des biothérapies. Elles doivent également permettre de renforcer la production industrielle en France et en Europe, et nos capacités d'exportation des produits de santé.

Cette réunion du CSF a été l'occasion de dresser un état d'avancement des 44 mesures du contrat de filière du 5 juillet 2013 et de souligner la réalisation complète de plus de la moitié d'entre elles. Des progrès considérables ont été accomplis pour faciliter les partenariats de recherche public-privé avec la mise en place du contrat unique hospitalier afin de simplifier et raccourcir les procédures liées aux essais cliniques industriels. L'accent a également été mis sur l'accélération de la mise sur le marché de dispositifs médicaux innovants à travers le nouveau « forfait innovation », ainsi que, sur le plan sanitaire et industriel, la lutte contre la contrefaçon. Ce contrat aura également permis d'adapter la réglementation à l'émergence de filières industrielles telles que la e-santé et la thérapie cellulaire.

Cette réunion a aussi été l'occasion de signer un avenant au contrat et de lancer une seconde phase du CSF fondée sur onze mesures déjà présentes et l'ajout de six nouvelles mesures, en cohérence avec le virage ambulatoire porté par la stratégie nationale de santé et le projet de loi de modernisation de notre système de santé. Ces nouvelles mesures comprennent notamment le développement de la recherche clinique en soins primaires, le développement des solutions

favorisant les prises en charge en ambulatoire et la structuration de l'action française au niveau européen, notamment en matière de recherche.

Le Gouvernement a par ailleurs précisé la gouvernance et la structuration de la solution «Médecine du Futur» de la Nouvelle France Industrielle. Le professeur André SYROTA et Olivier CHARMEIL ont été nommés par le Gouvernement chefs de file de cette solution. Ils installeront prochainement un comité d'industriels et d'académiques qui auront pour mission d'accélérer la constitution, la mise sur le marché et l'export de nouvelles offres industrielles, notamment dans les domaines du dispositif médical et des biotechnologies.

Les industries des produits de santé constituent une filière stratégique d'avenir, avec un chiffres d'affaires de 70 Mds€, 100 000 emplois et sa contribution positive à la balance commerciale française. La France est le premier producteur de vaccins au monde, le premier producteur européen de biotech et représente le 4e marché mondial des dispositifs médicaux derrière les USA, l'Allemagne et le Japon.

La France est réputée au plan international pour sa recherche biomédicale d'excellence. Elle est par ailleurs pourvue d'un tissu industriel performant, notamment pour la production de médicaments dont elle reste l'un des premiers pays exportateurs.

Contacts presse:

 Cabinet de Najat VALLAUD-BELKACEM
 01 55 55 16 21

 Cabinet de Marisol TOURAINE
 01 40 56 60 65

 Cabinet d'Emmanuel MACRON
 01 53 18 45 13